



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**
Province de Québec

AVIS PUBLIC
Règlement no 244

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 8 mars 2022 au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un Comité Consultatif d'urbanise (CCU)

QUE : Les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 14 mars 2022.

FAIT à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 14^e jour de mars 2022.


Heidi Lafrance,

Directrice générale et greffière-trésorière